

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

DCM N° 2024/045

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, CASSOUX Damien.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Daniel DI LITTA a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND, Stéphanie GRANOUILLET a donné pouvoir à Carole GIGANT, David SUC a donné pouvoir à Sébastien VINCENT, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Alain LUTZ, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Absents excusés non représentés : Jean-Pierre FILIOL.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	7
Nombre d'absents :	1

Objet : Base de loisirs du Moulin – Demandes de subvention

Vu l'avis favorable donné par la commission « Finances » du 24 juin 2024.

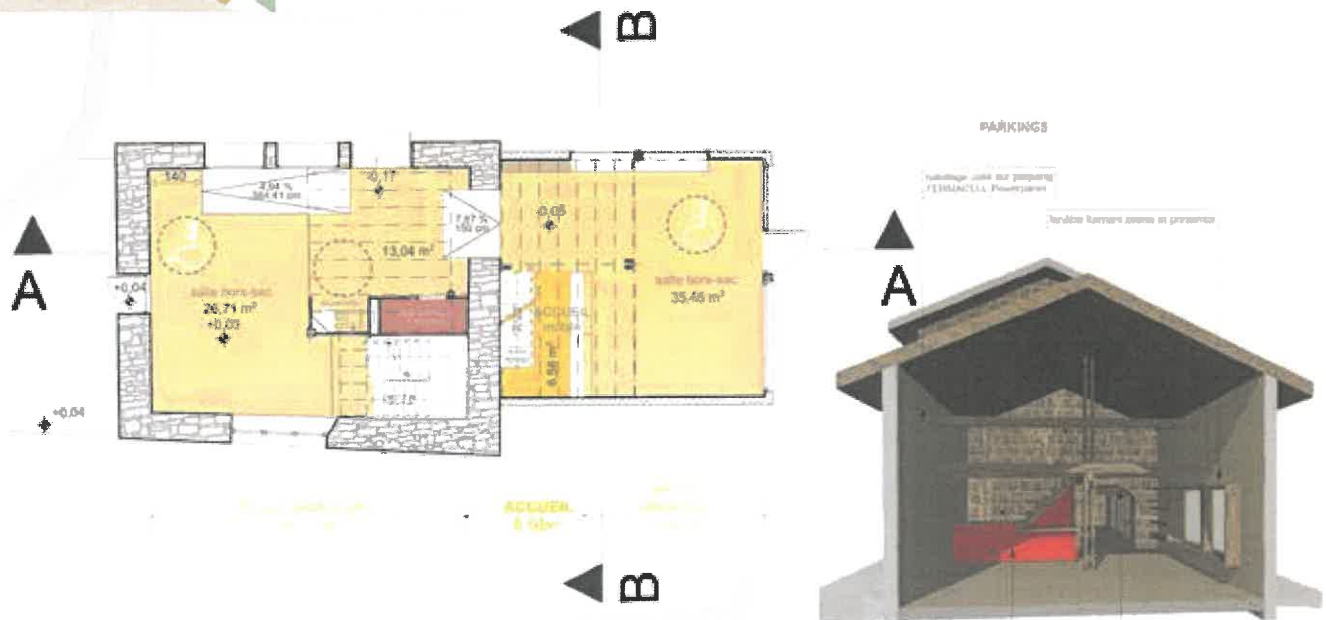
Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal les travaux à la Base du Moulin.

Dans le but d'améliorer l'attractivité touristique et les prestations pouvant être proposées, la rénovation des bâtiments constituant la base du Moulin devrait être réalisée pour la saison 2025.

Le bâtiment principal regroupera l'accueil, un espace hors-sac ainsi que le bureau du futur gestionnaire. Dans le bâtiment annexe, se trouveront en rez-de-chaussée, des vestiaires, sanitaires et douches pour les groupes ; les espaces de rangement des équipements se développant à l'étage.

Des aménagements des abords extérieurs sont également prévus entre les deux bâtiments et la passerelle pour une meilleure accessibilité.

Les travaux envisagés sont estimés à : 651 308.54 €



Dépenses prévisionnelles	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Travaux prévisionnels	651 308.54	Subventions	Conseil Départemental 43 – Fonds d'intervention touristique	130 261.71	20.00%
			LEADER	80 000.00	12.28%
			Région AURA	275 000.00	42.22%
		Autofinancement	de la commune	166 046.83	25.50%
TOTAL DEPENSES HT	651 308.54	TOTAL	RECETTES	651 308.54	100.00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que présenté,
- Adopte le plan de financement prévisionnel détaillé,
- Sollicite les demandes de subvention,
- Dit que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget général 2024 en section d'investissement,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

